

Sainte Barbe des 7 décembre 1867 et 5 décembre 1868 [suite et fin]

Autor(en): **Ruchonnet, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft (4): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-357726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SAINTE BARBE DES 7 DÉCEMBRE 1867 ET 5 DÉCEMBRE 1868.

Séance du 5 décembre 1867. — Compte-rendu.

(Suite et fin.)

L'assemblée générale de Sainte Barbe de 1868, réunie le 5 décembre dernier, sous la présidence du colonel Grand, moins importante peut-être que sa devancière, au point de vue des objets en discussion, n'en a pas moins présenté un intérêt réel.

Plusieurs travaux et communications étaient annoncés, mais, en réalité, l'attention et le temps de l'assemblée ont été en majeure partie absorbés par la lecture du travail du major Paquier, publié dans notre précédent numéro, et par la discussion qui l'a suivie.

M. le lieutenant colonel de Saussure prend la parole après le major Paquier. Il a vu déjà plusieurs modes d'instruction : l'ancien relevait le sous-officier en lui assignant une large part dans l'instruction. Sous le nouveau mode, l'instructeur proprement dit a complètement effacé le sous-officier, devenu dès lors un hors d'œuvre. Actuellement une réaction salutaire se produit et nous entrons dans une voie d'amélioration. Les instructeurs, il faut le reconnaître, ont introduit dans le corps de l'artillerie la science et la discipline, et l'on ne saurait, à ce double point de vue, désirer le retour à une instruction exclusivement donnée par l'officier et le sous-officier de troupe. Quant à remettre aux officiers supérieurs, à tour de rôle, le commandement des cours d'instruction, la chose serait très avantageuse, si elle était possible ; mais il en résulterait dans la durée du service une lourde augmentation peu compatible dans la plupart des cas avec les nombreuses exigences et occupations de la vie civile.

M. le colonel Tissot a entendu avec intérêt le travail du major Paquier ; il approuve les idées émises par l'auteur et demande la création de cours préparatoires pour les cadres avant chaque entrée au service, afin de mettre à même ces derniers d'instruire convenablement la troupe. La proposition du colonel Tissot est appuyée par l'assemblée et mise en discussion.

M. le major de Loës rappelle l'existence d'une récente circulaire du Département militaire fédéral, ordonnant aux commandants d'écoles et de cours de faire instruire la troupe par les instructeurs durant la première moitié du service, et par les officiers et sous officiers durant la seconde moitié.

MM. les capitaines de Crousaz, Kamm et Curchod appuient les vues du major Paquier et la proposition du colonel Tissot. Ces idées ont reçu la sanction de la pratique dans l'ancien mode d'instruction

vaudois qui donnait à l'officier et au sous-officier plus d'autorité, d'individualité et de spontanéité.

M. le colonel Hoffstetter rappelle que le projet d'une nouvelle organisation de l'armée fait une large part aux idées qui paraissent prévaloir dans la discussion en assignant aux instructeurs le rôle de *surveillants* de l'instruction plutôt que celui d'instructeurs proprement dits.

M. le colonel Quinlet estime que, si autrefois l'instruction pouvait être entièrement abandonnée aux officiers et sous-officiers, c'est que la somme des connaissances exigées de la troupe était beaucoup moins considérable. Actuellement on ne peut se passer d'instructeurs; il s'oppose donc à l'institution de cours préparatoires qui entraîneraient une augmentation inadmissible dans la durée du service et ne répondraient qu'imparfaitement à leur but.

M. le major Ruchonnet constate avec plaisir que l'assemblée reconnaît les inconvénients d'une prépondérance trop exclusive des instructeurs dans l'enseignement et la nécessité d'y faire participer officiers et sous-officiers dans une plus large mesure; il désire toutefois laisser aux soins de l'autorité supérieure le choix des voies et moyens pour atteindre ce but. Le projet d'une nouvelle organisation militaire dont plusieurs des dispositions essentielles devront être combattues, donnant au moins sur ce point satisfaction à l'opinion qui prévaut dans la discussion, le major Ruchonnet propose que « l'assemblée se borne à déclarer qu'elle accorde son plein assentiment aux dispositions du projet sur le rôle qu'elles assignent aux officiers et sous-officiers dans l'instruction. » Cette proposition est appuyée et mise en discussion.

MM. le colonel Quinlet, le lieutenant-colonel de Saussure, les majors Diodati et Paquier, le capitaine Braillard, les lieutenants de Meuron et Frossard-de Saugy prennent tour à tour la parole soit sur le fonds de l'objet en discussion, soit pour appuyer ou combattre l'opportunité d'une votation.

L'heure étant avancée, le Président déclare la discussion close. Il remercie le major Paquier de son travail dont il demande l'insertion dans la *Revue militaire suisse*; puis, résumant les divers points de vue qui ont été émis, il invite le secrétaire à en prendre acte dans le procès-verbal, jugeant qu'une votation formelle n'était point nécessaire.

M. le major d'Apples fait circuler quelques belles planches photographiques représentant des pièces prussiennes et russes de 4 et de 6 liv. avec projectiles, semblables, pour la fermeture, à nos canons de 8 liv.

M. le capitaine du génie Guillemin, produit à son tour plusieurs échantillons de matières explosives et se livre à une série de curieuses expériences sur leur inflammabilité par le choc. Il provoque les rires de l'assemblée en terminant cet intéressant exposé par une expérience sur un nouveau mode d'enflammer les mines au moyen de l'étincelle électrique. Ce nouvel électrophore n'est autre que l'orateur lui-même recouvert d'un manteau de caoutchouc et placé sur un tabouret formé d'une planchette soutenue par trois verres à boire. Ainsi posté, il prie l'un des officiers présents de lui frapper le dos avec une pièce de laine ; puis, lorsqu'il est suffisamment chargé d'électricité, il approche la main du fil conducteur et provoque ainsi une explosion, en miniature il est vrai, mais instantanée. Le capitaine Guillemin assure que, lorsque le temps est trop sec, un seul coup de la pièce de laine suffit pour faire réussir l'expérience.

M. le colonel Hofstetter présente à l'assemblée le modèle de képi-chapeau définitivement adopté par le Conseil fédéral et dont nous avons donné la description dans notre avant-dernier numéro. Quoique beaucoup plus petit que le képi actuel, il aura entr'autres avantages celui de ne pas rompre d'une manière trop désagréable l'uniformité de la coiffure.

M. le major d'Apples décrit la fusée à *double effet* pour projectiles creux inventée par le capitaine d'artillerie belge Romberg. Cette fusée est appelée par son auteur fusée à *double effet*, parce qu'elle est en même temps à durée variable comme notre fusée de shrapnels, et à percussion comme nos fusées d'obus.

Ce n'est pas seulement en Belgique qu'on a compris tout l'intérêt et toute l'importance du problème que s'est posé le capitaine Romberg ; aussi le voyons-nous déjà étudié et résolu d'une manière plus ou moins heureuse par divers inventeurs, principalement par M. Reuleaux, ingénieur à l'arsenal de Turin. Au mois d'août dernier encore la section d'artillerie et du génie de la Société militaire fédérale, réunie à Zug en comité spécial, a jugé que cette partie de notre matériel de guerre était plus particulièrement susceptible de nouveaux progrès. Elle a proposé en conséquence à l'assemblée générale de toutes les armes réunies de prier le Département militaire de mettre au concours la question d'une fusée de guerre perfectionnée et d'affecter en prix dans ce but une somme de trois mille francs à prélever sur les fonds de la société et à joindre à celle que l'autorité exécutive jugera utile de fournir. Nous nous bornons pour aujourd'hui à signaler avec M. le major d'Apples la fusée à double effet Romberg, nous réservant d'y revenir plus tard avec quelques détails.

La commission d'examen des comptes annonce que ces derniers

sont en règle et bouclent par un solde en caisse de 377 fr. 20 c. Le capitaine Guillemin en veine d'explosions de bienfaisance désire affecter au soulagement des inondés tout ou partie de cette modeste réserve; mais, sur l'observation fort judicieuse du lieutenant-colonel de Saussure que les ressources de la société ne doivent pas être détournées de leur but et qu'une collecte pour les inondés trouvera très heureusement sa place au banquet, le capitaine Guillemin renonce à faire sauter la caisse et retire sa proposition.

Enfin, la séance est levée à la suite d'une courte discussion sur l'opportunité d'adapter à la nouvelle coiffure des ornements destinés à faciliter la distinction des grades et des corps.

DÉMISSIONS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 5 février 1869.

Tit. — Nous avons l'honneur de vous annoncer que dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a accordé aux officiers dont les noms suivent la démission de l'état-major fédéral demandée par eux :

Etat-major général.

Frey-Herosée, Fréd., d'Aarau, à Berne, colonel, né en 1801; Rusca, Louis, de Locarno, colonel, né en 1811; Audemars, Auguste, du Brassus, né en 1806; de Planta, Rod.-André, de Coire, lieutenant-colonel, né en 1819; Kaupert, Jean-Eug., à Rolle, lieutenant-colonel, né en 1818; Buri, Alfred, de Berthoud, lieutenant-colonel, né en 1825; Ribordy, Jos.-Antoine, de Sion, major, né en 1826; Muller, Henri, de Bâle, capitaine, né en 1807; de Mentlen, Ch., de Bellinzone, capitaine, né en 1830; Fraisse, Fr.-Louis-William, de Lausanne, capitaine, né en 1838.

Etat-major du génie.

de Meuron, Paul, de Neuchâtel, major, né en 1831; Mohr, Rod., de Lucerne, capitaine, né en 1837.

Etat-major d'artillerie.

Hochstätler, Jos.-Em., de Fribourg, lieutenant-colonel, né en 1820; Adam, Jean-Jaques, à Liestal, lieutenant-colonel, né en 1828; Schâppi, Henri, à Zurich, major, né en 1831; Stampfli, Joseph, de Soleure, major, né en 1827; Teuscher, Ch., de Thoune, major, né en 1833.

Etat-major judiciaire.

Aepli, Arnold-Otto, de St-Gall, major, né en 1816.

Etat-major du commissariat.

Liebi, Théophile, de Thoune, à Berne, colonel, né en 1816; Bannwart, Henri, de Soleure, major, né en 1827; Curchod, Emile, de Lausanne, major, né en 1828; Magnin, Aug.-M., de Coppet, major, né en 1823; Dénériaz, Victor, de Sion, major, né en 1828; Mösly, Arnold, de Gais, sous-lieutenant, né en 1845.

Etat-major sanitaire.

Huttenmoser, Stephan, à Ror-chach, capitaine, né en 1825; Staub, Jean-Bapt., de Menzingen, capitaine, né en 1833; Wyss, Jacques-Niclaus, de Hunenberg, capitaine, né en 1833; Reber, Ed., de Sempach, à Gruyères, capitaine, né en 1832; Siegfried, Henri, à Zurich, sous-lieutenant, né en 1824; Brodbeck, Adolphe, de Liestal, sous-lieutenant, né en 1829.